

Séance du 04 juin 2009

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 29 mai 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; M. Lozano, Mme Castel, M. Pommiez, Mme Chevrel, M. Escapil-Inchauspé, Mme Chabaud-Nadin, MM. Arandia, Saussie, Causse, Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Millet-Barbé à Mme Durruty, Mme Dumas à M. le Maire, M. Labayle à M. Etchegaray, Mme Boé à M. Escapil-Inchauspé, Mme Darmendrail à M. Lacassagne, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Loupien-Suares à M. Soudre.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

**OBJET** : FINANCES - Bilan des acquisitions et des cessions d'immeubles et de droits réels immobiliers - Année 2008.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Conformément aux dispositions de l'article L 2241-1, alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et des cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants, par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année, à une délibération du conseil municipal.

Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

En application de ces dispositions, il vous est proposé de délibérer sur le bilan présenté ci-dessous :

**I. ACQUISITIONS**

**A. ACQUISITIONS D'IMMEUBLES**

a. Développement de l'habitat  
néant

b. Rénovation du centre urbain

1. Acquisition à titre onéreux des lots de copropriété 3 et partie du lot 1 sis 5, rue Argenterie, parcelle cadastrée BX 54 à Monsieur Nicolas PAGOAGA.

Délibération du conseil municipal en date du 05 juin 2008 (n° 52)

But : réalisation du curetage en partie arrière de l'immeuble (servitude curetage inscrite au plan de sauvegarde et de mise en valeur) avec la démolition partielle de bâti nécessaire à la réalisation d'une issue de secours sécurisée et restauration de quatre logements de 75 m<sup>2</sup> environ qui feront l'objet d'un bail à réhabilitation au profit du PACT-HD Pays Basque.

Prix : 46 200 €

Total des acquisitions « rénovation centre urbain » : 46 200 €

c. Activités économiques

néant

d. Voirie

1. Acquisition à l'association syndicale libre du lotissement « Guyenne et Gascogne » de la partie de l'emprise du giratoire située sur la voie du lotissement cadastrée CE 182 (483 m<sup>2</sup>)

Délibération du conseil municipal en date du 5 juin 2008 (n° 18)

But : intégrer dans le patrimoine de la commune de Bayonne, gestionnaire de la voie publique concernée, la partie du giratoire située sur la propriété du lotisseur.

Prix : euro symbolique

2. Acquisition à titre onéreux à Monsieur DUBOY d'une partie de la parcelle cadastrée CE 44 sise 57, avenue du capitaine Resplandy et à l'indivision FAURY, SICCHI et FOCH d'une partie de la parcelle cadastrée CE 45 sise 58, avenue du capitaine Resplandy.

Délibération du conseil municipal en date du 5 juin 2008.

But : élargissement de l'emprise de la voie au droit des propriétés sises 57 et 58, avenue du capitaine Resplandy dans le cadre du réaménagement de voirie du quai.

Prix : 40 € le m<sup>2</sup>, soit environ 400 € pour partie CE 44 et 200 € pour partie CE 45.

3. Acquisition à Monsieur Philippe DEL CASTILLO à titre onéreux de la parcelle cadastrée AL 438 (40 m<sup>2</sup>) sise au carrefour des chemins de Sanguinat, Pinède et Grand Basque.

Délibération du de conseil municipal en date du 05 juin 2008 (n° 19).

But : construction d'un giratoire dans le cadre de l'aménagement de la ZAC d'Arroussets.

Prix : 50 € le m<sup>2</sup> soit 2 000 €

4. Acquisition à titre gratuit au Syndicat des copropriétaires de la résidence NAGUSIAK d'un terrain sis 25, avenue de la Légion Tchèque, cadastré BP 444 (173 m<sup>2</sup>).

Délibération du conseil municipal en date du 24 juillet 2008 (n° 47).

But : élargissement de la voirie.

Prix : gratuit

5. Acquisition à la Croix Rouge Française d'une partie des parcelles cadastrées BM 68 et 69, sise allées Marines / 2, chemin de Sabalce dont 53 m<sup>2</sup> acquis à titre gratuit et 64 m<sup>2</sup> à titre onéreux

Délibération du conseil municipal du 23 octobre 2008 (n° 41)

But : élargissement de voirie

Prix : 9 600 € (150 € le m<sup>2</sup>)

6. Acquisition à Monsieur et Madame RUELLAN et à Monsieur et Madame DOMERGUE des parcelles cadastrées BD 374p pour 14 m<sup>2</sup>, BD 375 (132 m<sup>2</sup>) et BD 389 (19 m<sup>2</sup>) sises rue Sergent Duhau, soit une superficie totale de 165 m<sup>2</sup>

Délibération du conseil municipal en date du 23 octobre 2008 (n° 42)

But : aménagement de voirie

Prix : 20 625 € (125 € le m<sup>2</sup>) et prise en charge par la commune des frais consécutifs au déplacement de la haie et à la réalisation d'une nouvelle clôture.

7. Acquisition à titre gratuit aux consorts LLEVOT de terrains sis chemin de Laborde et cadastrés AE (187 m<sup>2</sup>), AE 304 (99 m<sup>2</sup>), soit une superficie totale de 286 m<sup>2</sup>.

Délibération du conseil municipal en date du 23 octobre 2008 (n° 43)

But : aménagement de voirie avec la réalisation d'un accès au cimetière des Anglais et de l'élargissement du chemin de Laborde.

Prix : gratuit

8. Acquisition à titre gratuit à la SCI MENDI ALDE des parcelles cadastrées CP 693 (142 m<sup>2</sup>) et CP 695 (164 m<sup>2</sup>), soit une superficie totale de 306 m<sup>2</sup>, situées avenue du 08 mai 45.

Délibération du conseil municipal en date du 23 octobre 2008 (n° 44)

But : élargissement de voirie

Prix : gratuit

9. Acquisition à titre onéreux de terrains sis chemin de Cazenave à Madame COUREAU, cadastrés AK 693 (10 m<sup>2</sup>), AK 695 (44 m<sup>2</sup>), AK 697 (503 m<sup>2</sup>) et à la société BONCOLAC de la parcelle cadastrée AK 707 (257 m<sup>2</sup>).

Délibération du conseil municipal en date du 19 décembre 2008 (n° 38)

But : instauration d'une participation pour voirie et réseaux dans le cadre du projet d'extension de la zone industrielle de Saint-Etienne, impliquant l'acquisition des terrains susvisés en vue de leur viabilisation et de leur commercialisation.

Prix : 32 560 €

10. Acquisition à titre onéreux à Madame PEYRELONGUE des terrains cadastrés AM 539 (17 m<sup>2</sup>), AM 541 (13 m<sup>2</sup>), AM 542 (27 m<sup>2</sup>) et AM 544 (33 m<sup>2</sup>) sis chemin d'Estebot pour une superficie totale de 90 m<sup>2</sup>

Délibération du conseil municipal en date du 19 décembre 2008 (n° 39)

Annule et remplace celle du 19 octobre 2006

But : acquisition des emprises de terrains à Madame PEYRELONGUE nécessaires à l'élargissement des chemins de Fortune et d'Estebot dans le cadre de l'instauration d'une participation voirie-réseaux

Prix : 1 800 € (20 € le m<sup>2</sup>)

11. Acquisition à titre gratuit à la SA CASTAGNET des parcelles cadastrées AO 188 (594 m<sup>2</sup>) et AO 192 (410 m<sup>2</sup>) à l'angle des avenues Maréchal Juin et Benjamin Gomez

Délibération du conseil municipal en date du 19 décembre 2008 (n° 40)

But : aménagement d'un giratoire ayant pour fonction une entrée de quartier après la suppression de la voirie routière sur le viaduc ferroviaire (pont de fer)

Prix : gratuit

12. Acquisition à Réseau Ferré de France de la partie privée du chemin de Chala, voie d'accès à la plaine d'Ansot, portant sur une emprise de 1 179 m<sup>2</sup> à prélever sur la parcelle cadastrée CY 65.

Délibération du conseil municipal en date du 24 juillet 2008 (n° 48)

But : régulariser la situation foncière en procédant à l'acquisition de l'assiette du chemin de Chala après l'achèvement de l'aménagement et de l'accès de la Plaine d'Ansot.

Prix : 0,15 € le m<sup>2</sup> soit 176,85 €

Total des acquisitions « voirie »: 67 361,85 €

#### e. Service public

1. Acquisition la SAFER des parcelles cadastrées AW 41 (14 255 m<sup>2</sup>) et AW 42 (3 975 m<sup>2</sup>) situées chemin de Laduché.

Délibération du conseil municipal en date du 23 octobre 2008 (n° 40)

But : relocalisation des serres municipales de Caradoc

Prix : 162 289,41 € TTC

Total des acquisitions « service public »: 162 289,41 €

f. Divers

1. Acquisition à Madame CHEOUX-DAMAS des terrains sis école du Prissé cadastrés CI 157, 158, 86 et 87 pour une superficie totale de 422 m<sup>2</sup>

Délibération du conseil municipal en date du 05 juin 2008 (n° 17)

But : régularisation foncière suite à une erreur du service du cadastre afin de rectifier les limites de propriété

Prix : à titre gratuit en contrepartie de l'exécution par la ville de Bayonne des travaux de réaménagement nécessaires et consécutifs à l'emprise irrégulière (déplacement des compteurs, démolition et reconstruction clôture...)

Total des acquisitions d'immeubles « divers » : 0 €

TOTAL DES ACQUISITIONS D'IMMEUBLES : 275 851,26 €

**B. ACQUISITIONS DE DROITS REELS IMMOBILIERS**

a. Développement de l'habitat  
néant

b. Rénovation du centre urbain  
néant

c. Activités économiques  
néant

d. Voirie

1. Constitution de servitude de passage par la CABAB au profit de la commune de Bayonne dans le cadre de la construction du restaurant universitaire

Délibération du conseil municipal en date du 24 juillet 2008 (n° 53)

But : en vue du bon fonctionnement du restaurant universitaire, permettre à son exploitant de faire accéder les véhicules et camions de livraison de manière rationnelle et utiliser deux places de stationnement.

Prix : à titre gratuit

Fonds servant : parcelle cadastrée BZ 390, propriété de la CABAB

Fonds dominant : parcelle cadastrée BZ 391, 392 et 393 propriété de la ville de Bayonne.

Total des acquisitions de droits réels immobiliers « voirie » : 0 €

e. Service public  
néant

f. Divers  
néant

TOTAL DES ACQUISITIONS DE DROITS REELS IMMOBILIERS : 0 €

TOTAL DES ACQUISITIONS IMMEUBLES + DROITS REELS IMMOBILIERS :  
275 851, 26 €

## II. CESSIONS

### A. CESSIONS D'IMMEUBLES

#### a. Développement de l'habitat

1. Vente à titre onéreux à l'Office Public de l'Habitat de Bayonne des terrains sis à Habas La Plaine, correspondant à une partie des voies Pinatel et Delassalle, déclassées du domaine public communal et cadastrées AY 142 pour partie (1956 m<sup>2</sup>), AW 302 (6125 m<sup>2</sup>), AW 321 (935 m<sup>2</sup>) et AW 330 (1139 m<sup>2</sup>) soit une superficie totale de 10 155 m<sup>2</sup>.

Délibération du conseil municipal en date du 24 juillet 2008 (n° 12).

But : création d'un lotissement d'habitat collectif sur le site de Habas La Plaine avec la création de 160 logements dont 34 en logements locatifs sociaux et 25 en accession sociale à la propriété et environ 100 logements privés.

Prix : 416 000 € + euro symbolique pour le transfert des voies et espaces communs lors de l'achèvement du lotissement à la ville de Bayonne.

Total des cessions « développement de l'habitat »: 416 000 €

b. Rénovation du centre urbain  
néant

#### c. Activités économiques

1. Cession à titre onéreux à la société AFM Recyclage d'une partie de la parcelle cadastrée AK 475 (pour 8436 m<sup>2</sup>) située chemin de Loustaounaou.

Délibération du conseil municipal en date du 24 juillet 2008 (n° 45).

But : redéploiement des activités actuelles de la société AFM Recyclage sur le terrain contigu à leur propriété permettant une meilleure intégration et une rationalisation du fonctionnement du site.

Prix : 40 €/m<sup>2</sup> soit 337 440 €

2. Cession à titre onéreux à la SCI ALPHA d'un terrain sis ZI Saint-Etienne cadastrée AK 472 (210 m<sup>2</sup>).

Délibération du conseil municipal en date du 24 juillet 2008 (n° 46).

But : permettre l'extension des activités de la société DL PYRENEES, filiale de la SCI ALPHA.

Prix : 8 400 € (40 €/m<sup>2</sup>).

Total des cessions « activités économiques »: 345 840 €

d. Voirie

1. Cession à la CABAB d'une parcelle de terrain cadastrée BZ 394 (77 m<sup>2</sup>) sise place Paul Bert dans le cadre de la construction du restaurant universitaire.

Délibération du conseil municipal en date du 05 juin 2008 (n° 15).

But : recréer des places de stationnement au profit du personnel du centre de formation des apprentis en contrepartie de celles supprimées par la construction du restaurant universitaire.

Prix : euro symbolique.

2. Cession à titre onéreux à la SA CASTAGNET de la parcelle cadastrée AO 190 (218 m<sup>2</sup>) sise à l'angle des avenues Maréchal Juin et Benjamin Gomez.

Délibération du conseil municipal en date du 19 décembre 2008 (n° 40).

But : permettre à la SA CASTAGNET d'améliorer la desserte de sa propriété sur le futur giratoire.

Prix : 10 900 € (50 €/m<sup>2</sup>).

Total des cessions « voirie »: 10 900 €

e. Service public

1. Cession à titre onéreux à l'office 64 de l'Habitat de terrains sis au Prissé cadastrés CI 64, 102 et 125 pour partie, pour une superficie de 8 400 m<sup>2</sup> environ ainsi qu'une partie des parcelles CI 102 et 64.

Délibération du conseil municipal en date du 24 juillet 2008 (n° 11).

But : construction de siège social de l'office 64 de l'Habitat et réalisation d'une contre-allée permettant de desservir le siège de l'office 64 de l'Habitat ainsi que le terrain (cadastré CI 12) restant propriété de la commune de Bayonne.

Prix : 30 €/ m<sup>2</sup> soit 252 000 €.

Total des cessions « service public »: 252 000 €

f. Divers

1. Vente par adjudication de la propriété sise 1 – chemin de Sainsontan (parcelle cadastrée AX 45).

Délibération du conseil municipal en date du 05 juin 2008 (n° 14).

But : vente du surplus de terrain avec habitations (2 appartements) soit 803 m<sup>2</sup> non utilisé pour l'aménagement d'un nouveau giratoire sur la RN 10.

Mise à prix : 457 000 €

Total cessions « divers » : 457 000 €

TOTAL DES CESSIONS D'IMMEUBLES : 1 481 740 €

## B. CESSIONS DE DROITS REELS IMMOBILIERS

a. Développement de l'habitat  
néant

b. Rénovation du centre urbain  
néant

c. Activités économiques  
néant

d. Voirie  
néant

e. Service public

1. Constitution d'une servitude de passage par la commune de Bayonne au profit de l'association SUERTE dans le cadre de bail à construction sur un terrain sis allée de Bécadine.

Délibération du conseil municipal en date du 24 juillet 2008 (n° 49).

But : permettre à l'association SUERTE dans le cadre de son bail à construction de desservir les futurs bâtiments à construire tout en permettant à la Commune de Bayonne de rester propriétaire de la parcelle (constituant le fonds servant car susceptible à terme de desservir d'autres parcelles).

Prix : gratuit.

Fonds servant : parcelle cadastrée AT 42 propriété ville de Bayonne.

Fonds dominant : parcelle cadastrée AT 254 (ancienne AT 222) objet du bail à construction au profit de l'association SUERTE.

Total des cessions droits immobiliers « service public » : 0 €

f. Divers

1. Bail à construction au profit de l'association IKASTOLEN EGOITZAK sur un terrain sis avenue du Polo, cadastré CX 24 (pour partie) sur une emprise de 3780 m<sup>2</sup>.



Délibération du conseil municipal en date du 23 octobre 2008 (n° 45). Délibération modifiant et complétant celle du 19 juillet 2007 (superficie de 3780 m<sup>2</sup> au lieu de 4115 m<sup>2</sup> et titulaire du bail : IKASTOLEN EGOITZAK au lieu de HIRIONDOKO IKASTOLA).

But : édification de nouveaux bâtiments préfabriqués plus adaptés à l'activité d'enseignement primaire et maternelle dispensé par l'Ikastola du Polo Beyris.

Prix : redevance de 1 800 €/an.

Total des cessions droits immobiliers « divers » : 1 800 €

TOTAL DES CESSIONS DE DROITS REELS IMMOBILIERS : 1 800 €

TOTAL DES CESSIONS D'IMMEUBLES + DROITS REELS IMMOBILIERS : 1 483 540 €

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.